



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 avril 2013 — N° 39

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant la 7^e finale régionale du Concours de plaidoirie 2013 de Juripop.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Ligue de baseball Les P'tits Vieux de Brossard.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Ménard.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme communautaire Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord.

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de l'association À cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

16 avril 2013

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant la Société Alzheimer de Québec.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la merveilleuse carrière en patinage artistique de Mme Myriane Samson.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant l'inauguration de la Maison d'histoire de Terrebonne.

M. Fournier (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner l'octroi d'un prix des Mercuriades à l'usine Pfizer de Saint-Laurent.

À 13 h 55, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

16 avril 2013

Déclarations ministérielles

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 55 du Règlement, Mme Marois, première ministre, fait une déclaration concernant la *Loi constitutionnelle de 1982*.

M. Fournier, chef de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 56 du Règlement, M. Khadir (Mercier) commente la déclaration ministérielle.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 185 du Règlement, Mme Marois, première ministre, conjointement avec M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement du Canada qu'il donne accès à toute l'information contenue dans ses archives et réclame que toute la lumière soit faite sur les événements qui ont conduit à la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

16 avril 2013

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant la Ville de Terrebonne

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 554-20130416)

M. Traversy (Terrebonne) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Terrebonne.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dépose :

Le rapport annuel 2012 de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, accompagné de renseignements additionnels.

(Dépôt n° 555-20130416)

Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport d'activités 2011-2012 du Forestier en chef.

(Dépôt n° 556-20130416)

16 avril 2013

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} novembre 2012 par Mme Roy (Arthabaska), concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec.

(Dépôt n° 557-20130416)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Deltell (Chauveau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 avril 2013, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 558-20130416)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Champagne (Champlain), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 9, 10 et 11 avril 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement.

(Dépôt n° 559-20130416)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Spénard (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 701 citoyens et citoyennes de Beauce-Nord et du Québec, concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 560-20130416)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, première ministre, conjointement avec M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exprime sa solidarité et son soutien au peuple américain, aux victimes et à leurs familles éprouvées par l'attentat meurtrier de Boston d'hier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;

16 avril 2013

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire et du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes.

—————

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de poursuivre les auditions dans le cadre du mandat d'étude de la pétition concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance; puis en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite des auditions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 avril 2013, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Deltell (Chauveau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il élargisse le mandat du Comité sur les conditions d'emploi des titulaires d'emplois supérieurs en provenance de l'extérieur de la fonction publique, aux critères d'embauche touchant l'expérience et les compétences nécessaires à ces personnes pour occuper ces postes;

QU'elle mandate dans les plus brefs délais la Commission de l'administration publique de tenir des audiences publiques afin d'entendre les membres du Comité mis en place par la première ministre le 19 décembre dernier.

Puis M. Cousineau, deuxième vice-président, rend une directive à la suite des questions soulevées par le leader de l'opposition officielle le 28 mars 2013 concernant les documents relatifs au Budget des dépenses 2013-2014 déposés par le président du Conseil du trésor le même jour.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les documents déposés le 28 mars dernier par le président du Conseil du trésor visaient à compléter l'information contenue dans les documents relatifs au budget des dépenses 2013-2014 déposés à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2012. On y retrouve, entre autres, les nouvelles informations suivantes : la présentation des portefeuilles ministériels, les choix budgétaires effectués par chaque ministère ainsi que les effectifs liés à chaque ministère ou organisme.

Ces documents ne contiennent aucune nouvelle dépense ni aucun nouvel investissement qui n'aient été préalablement approuvés par l'Assemblée. Aucune approbation supplémentaire de l'Assemblée n'est donc nécessaire.

Même si la loi ne précise pas le moment du dépôt de ces informations, la pratique des dernières années démontre qu'elles sont intégrées aux documents déposés avec les crédits budgétaires, afin que les parlementaires puissent procéder à un meilleur contrôle parlementaire lors de l'étude des crédits. Cette pratique est par ailleurs conforme à l'intention du législateur exprimée lors des débats ayant mené à l'adoption de la *Loi sur l'administration publique*.

Les informations contenues dans les documents déposés avec les crédits en décembre 2012 présentaient aux parlementaires un portrait moins détaillé de la situation budgétaire comparativement à ce qui se retrouve habituellement dans ces documents lors de l'étude des crédits. Cette situation s'est également produite en juin 2003, lors de l'arrivée d'un nouveau gouvernement à la suite d'une élection générale.

Puisqu'il s'agit du second cas où, à la suite d'un changement de gouvernement, les documents qui accompagnent les crédits contiennent beaucoup moins de détails qu'à l'habitude, la présidence rappelle à tous les parlementaires, et particulièrement aux détenteurs du pouvoir exécutif, qu'afin de procéder à un contrôle parlementaire optimal, les députés doivent pouvoir bénéficier de l'information la plus complète possible lorsqu'ils procèdent à l'étude des crédits.

À l'avenir, il serait donc préférable, aux fins du contrôle sur le processus budgétaire exercé par les parlementaires, de rendre accessible l'ensemble des informations relatives au Budget de dépenses de l'année financière concernée au moment du dépôt des crédits.

16 avril 2013

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 57, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 02.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 26 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 26 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) à Mme Marois, première ministre, concernant la nomination partisane de l'ami péquiste Jean-Yves Duthel sur la scène internationale à Investissement Québec à Munich. Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, remplace la première ministre pour ce débat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) dépose :

Un document intitulé « Citation de Pauline Marois ».

(Dépôt n° 561-20130416)

- le deuxième débat, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à Mme De Courcy, ministre responsable de la Charte de la langue française, concernant les inquiétudes des divers organismes qui sont venus manifester leur mécontentement dont la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et le Barreau du Québec.

À 18 h 24, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

16 avril 2013

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. St-Arnaud, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 22 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 17 avril 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 05, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 avril 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

16 avril 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, conjointement avec M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 29)

POUR - 108

Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Marcotte (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bachand (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (PQ)
Beaudoin (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Marois (PQ)	(Bonaventure)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marsan (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	Dutil (PLQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Bergman (PLQ)	Ferland (PQ)	McKay (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Arthabaska)
Billette (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Moreau (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchet (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Arnaud (PQ)
(Mégantic)	(Hull)	Ouimet (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gautrin (PLQ)	(Fabre)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Gendron (PQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Goyer (PQ)	(Marquette)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Breton (PQ)	Hébert (PQ)	Paradis (PLQ)	Traversy (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Carrière (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Rimouski)	Trudel (CAQ)
Champagne (PQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	(Charlesbourg)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	Trudel (PQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	Picard (CAQ)	(Saint-Maurice)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Léger (PQ)	Ratthé (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Daneault (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
De Courcy (PQ)	Lessard (PLQ)	(Duplessis)	
de Santis (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Richard (PQ)	
Deltell (CAQ)	Lisée (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Drainville (PQ)	Maltais (PQ)	Richer (PQ)	
Drolet (PLQ)	Marceau (PQ)	Rotiroti (PLQ)	